

COMMUNE DE LA BRILLAZ - ASSEMBLÉE COMMUNALE

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du 29.09.2010 - N°: 5 / 2010

| | |
|--------------------|-------------------------------|
| Présidence | Antoine Ruppen |
| Secrétaire | Bernadette Frossard |
| La Boursière | Brigitte Eltschinger |
| Lieu | Salle polyvalente de Lentigny |
| Début de la séance | 20:00 |
| Fin de la séance | 22:50 |

Scrutateurs: M. Frédéric Morel
M. Pierre-Benoît Yerly

Présences: 76 citoyennes et citoyens

Excusés: MM. Jenny René, Mazza Jérôme, Mettraux Olivier, Morel Bertrand, Oberson Cédric et Mmes Baechler Estelle, Dévaud Sandra, Jenny Liselotte, Oppliger Sabine et Renard Sandrine

Invités : M. Ducrot, responsable des bâtiments auprès de la DICS (Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport), Fribourg
MM. Aumann et Emery du bureau d'architectes AAE (Aeby, Aumann et Emery), Fribourg

L'Assemblée communale a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle No. 36 du 10 septembre 2010, un affichage aux piliers publics et une circulaire tout-ménage insérée dans l'information communale. L'art. 12 de la LCo est donc respecté. L'Assemblée communale est présidée par le syndic. Aucun participant n'ayant de remarque à formuler sur le mode de convocation, le président déclare que l'Assemblée communale peut délibérer valablement.

Le président salue les citoyennes et les citoyens et les remercie de leur participation. Il demande si quelqu'un a des questions ou des remarques à propos de l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée.

5.1. Ordre du jour

- 1. Promotion des nouveaux citoyens**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 30 juin 2010**
(ne sera pas lu ; il est inséré dans l'Information communale)
- 3. Planification financière**
 - 3.1. Présentation

Préavis de la commission financière

4. Budget des investissements 2010 - complément (disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)

- 4.1. Nouvelle école de Lentigny
Rapport de la commission financière
Vote du crédit y relatif

5. Nomination de l'organe de contrôle

6. Divers

5.2. Promotion des nouveaux citoyens

Point 1 - Promotion des nouveaux citoyens

Le président salue **Mme Celia Magnin**, nouvelle citoyenne, et la remercie de sa présence et de son intérêt pour les affaires communales. Elle est accueillie par de chaleureux applaudissements et reçoit un exemplaire de la brochure " Institutions politiques suisses ". M. Florian Crausaz sera honoré de même lorsqu'il rejoindra, un peu plus tard, l'assemblée.

5.3. Procès-verbaux

Point 2 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 30 juin 2010

La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale approuve le procès-verbal à l'unanimité.

5.4. Planification financière

Point 3 - Planification financière : présentation

Le président explique que le conseil communal a retenu comme investissements prioritaires, les investissements suivants:

pour l'année 2011 :

- Construction de la nouvelle école, Lentigny
- Réfection de la route Eglise / Chemin-Neuf, Onnens
- Rétention vers Cottens, Lovens
- Création d'une piste cyclable entre Lentigny et Chénens
- Mise en séparatif des quartiers " Treysalles " II et III ainsi que celui des " Papillons ", Lentigny

pour l'année 2012:

- Réfection de la route de Pierra-Fatta - Bioleretta, Onnens
- Amélioration du carrefour d'entrée à Onnens depuis Rosé
- Réfection de la route des Moilles - Bagne, Onnens
- Captage Maison-Rouge

pour l'année 2013:

- Raccordement des eaux usées du quartier de La Grande-Fin, Lentigny
- Acquisition d'un véhicule pour le service du feu
- Aménagement de la copropriété, Onnens

Les investissements relatifs à l'épuration des eaux doivent être financés par les taxes; elles seront augmentées avec le nouveau règlement communal (effet dès 2012). Les taxes doivent couvrir les frais d'exploitation, les frais financiers des investissements réalisés ou à réaliser et alimenter la réserve nécessaire pour la réfection des canalisations existantes. **Le président** rappelle que les taxes peuvent être utilisées uniquement pour le financement des services pour lesquels elles ont été encaissées.

Le président annonce que la capacité financière de la commune permet d'assumer les investissements prévus qui s'élèvent à environ 6 millions.

Le président présente les chiffres de la planification financière jusqu'à 2015 ainsi que les impacts financiers. Il précise qu'il ne s'agit que d'une projection; les décisions d'investissement se feront au coup par coup en fonction de l'évolution de la situation financière.

Le président donne la parole à la commission financière. **M. Laurent Maudry**, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

" **Préambule**

Un premier projet de planification financière a été soumis à la Commission financière au début de l'année 2010. La Commission a fait part de ses observations au Conseil communal, qui les a examinées avant de procéder à une mise à jour de la planification. Cette nouvelle version de planification financière prend en considération les comptes 2009 de la Commune.

Considérations générales

Il convient d'abord de souligner que les travaux nécessaires à la mise sur pied d'une telle planification sont conséquents, difficiles, mais indispensables.

Depuis la première version, la Commission a eu l'occasion de partager ses réflexions et ses remarques avec le Conseil communal. De nombreuses discussions et échanges ont eu lieu, et des adaptations du projet ont été opérées jusqu'à la semaine dernière pour ajuster certains éléments et parvenir à la situation présentée ce soir. La Commission profite de l'occasion pour saluer la collaboration qui a pu s'instaurer dans le cadre de ces échanges.

Conditions-cadre de la planification financière

Avant de parler des résultats, il convient de mentionner certains éléments qui déterminent le cadre actuel de la situation financière de notre commune.

- 1. En comparaison avec les communes environnantes, la commune de La Brillaz applique un taux d'impôt élevé, qui est le plus fort de la région.*
- 2. Les taux d'intérêt actuels sont historiquement bas. Le service de la dette s'en trouve allégé, mais ne doit pas faire oublier que la situation peut aussi se retourner.*
- 3. Les exercices comptables récents de la commune se sont avérés sensiblement meilleurs que les budgets, et ont contribué à améliorer sensiblement la situation financière de la commune.*

Eléments de bases de la planification

L'élaboration de la planification implique des décisions quant à un certain nombre de paramètres qui influencent le résultat.

Il convient de relever notamment les éléments suivants :

- Le taux d'impôt est conservé à son niveau actuel pour toutes les années considérées ;
- Les taxes liées à l'épuration sont réévaluées de près de 100'000.- francs dès 2012 ;
- Par rapport à la version de janvier 2010, les projets d'investissements ont été reconsidérés. Certains ont été priorisés et d'autres reportés au-delà de la période de planification. Des travaux importants ont été lancés afin de déterminer les besoins d'investissement dans le domaine des routes en particulier.

Résultats de la planification financière

- Pour les premières années de la planification, les résultats du compte de fonctionnement sont proches de l'équilibre.
- La situation se dégrade de manière marquée à partir du moment où les charges financières liées aux investissements prévus sont prises en compte. Le projet d'école en particulier pèse lourdement sur les résultats.
- La situation devient plus délicate encore à partir de 2014, puisque l'ampleur du déficit flirte avec la limite à partir de laquelle une augmentation des impôts est obligatoire.

Appréciation des résultats globaux

- Le poids des investissements est très important. Les projets retenus sont tout juste supportables, au prix toutefois d'une augmentation des prélèvements obligatoires (les taxes en particulier) et d'un report de certains investissements.
- Les perspectives qui découlent de la planification ne laissent pas entrevoir de possibilité d'une baisse des impôts sur la période considérée. L'écart négatif par rapport aux communes avoisinantes ne pourra pas être réduit.
- Les prévisions montrent que l'endettement de la commune progressera de manière soutenue, pour atteindre 14 mio de francs. La situation très favorable du côté des taux d'intérêts ne doit pas faire oublier que ces dettes devront être assumées sur le long terme.

Conclusion

Au terme de son analyse, la Commission financière estime que le projet de planification financière s'appuie sur un travail sérieux et minutieux. La qualité des informations est satisfaisante et permet de dresser une perspective réaliste de la situation financière de notre commune.

Les résultats qui en ressortent appellent de la part des autorités le maintien d'une grande vigilance, en particulier en ce qui concerne l'évolution des dépenses.

Les décisions à venir concernant les investissements seront lourdes de conséquence. Les charges financières qui leur sont liées représentent un poids tout juste supportable pour les budgets futurs de la commune.

En dernier lieu, il convient de relever qu'un exercice de planification reste un travail de prévision. Le risque d'écart par rapport à la réalité augmente en même temps que l'horizon de planification s'éloigne. Toutefois, cet exercice demeure indispensable pour la conduite des finances d'une entité comme notre commune. Il permet de déceler par anticipation les besoins de correction et d'adaptation.

Comme le veut la procédure établie par la législation, la Commission livrera d'ici quelques jours une appréciation plus détaillée du projet de planification au Conseil communal.

La Commission financière tient à remercier le Conseil communal ainsi que la boursière, pour le travail conséquent réalisé."

M. Dominique Romanens demande ce qu'il en est de la situation des liquidités qui se trouvaient au bilan 2009 (2 millions) et si ces liquidités ont été prises en compte. La boursière explique que sur ces montants CHF 500'000.- sont prévus pour la protection civile et CHF 1'500'000.- pour les bâtiments et les routes, ces montants constituent les réserves. Elle précise que la planification financière ne prend en compte ni les liquidités, ni les réserves. **M. Gilles Aubonney** demande si les investissements qui sont présentés sont déjà ceux qui ont déjà été augmentés. **Le président** répond affirmativement.

5.5. Budget annuel

Point 4 - Budget des investissements 2010 - complément

M. Pasqual Auer, conseiller communal, présente le projet de la nouvelle école de Lentigny et la maquette est exposée. Il rappelle que le projet caméléon a été retenu pour les critères suivants : projet compact, économie de terrain, extension possible, système modulable.

Mme Sandra Klaus Pineiro Alvarez, conseillère communale, présente les statistiques de l'évolution du nombre d'élèves. Cette statistique est élaborée par la commission scolaire à qui revient aussi la charge de définir la répartition des classes.

Le projet d'école est axé sur le futur et il doit répondre aux exigences pédagogiques qui impliquent :

- un site avec échanges possibles entre les différents degrés
- un responsable d'établissement
- une dynamique d'établissement
- un horaire unifié
- une structure d'accueil extrascolaire

Le devis (inclus TVA 8% dès 2011) se présente comme suit :

| | | |
|----------|---------------------------|--------------|
| CFC 1 | Travaux préparatoires | 31'100.- |
| CFC 2 | Bâtiment | 3'386'100.- |
| CFC 3 | Equipement d'exploitation | 181'500.- |
| CFC 4 | Aménagements extérieurs | 263'600.- |
| CFC 5 | Frais secondaires | 134'100.- |
| CFC 9 | Ameublement et décoration | 185'900.- |
| TOTAL | | 4'182'300.- |
| CFC 2/m2 | 1'103 m2 totaux | 3'250.- / m2 |
| CFC 2/m3 | 4'613 m3 totaux | 777.- / m3 |

M. Florian Crausaz demande combien de fenêtres par salle de classe peuvent être ouvertes. **Les architectes** répondent que deux fenêtres sont fixes et deux peuvent s'ouvrir, soit une surface de 6m2. **M. Franco Arcovio** demande si l'accueil extra-scolaire est prévu dans ce nouveau bâtiment. **M. Pasqual Auer** informe qu'il n'y aura pas suffisamment de locaux mais qu'une réflexion doit être menée et une synergie avec la

salle polyvalente pourrait être une possibilité. **M. Henri Brasey** demande si des abris de protection civile seront prévus sous cette école (obligation). **M. Pasqual Auer** répond négativement. **Mme Christine Jaquet** souhaite savoir où est prévu le local pour le service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité (SIPLP); elle estime qu'il doit être inclus dans ce nouveau bâtiment. **M. Pasqual Auer** explique qu'une solution doit encore être trouvée mais qu'il est prévu de rapatrier ces services sur Lentigny; le conseil communal travaille sur cette idée depuis plusieurs années déjà. **M. Charles Ducrot**, responsable des bâtiments auprès de la DICS, fait remarquer que le projet prévoit deux salles d'appui; ces salles ne seront pas utilisées à plein temps, il serait envisageable de les utiliser également pour les services du SIPLP.

Mme Rose-Marie Diacon demande ce qu'il est prévu dans le futur pour l'école maternelle. **M. Pasqual Auer** déclare que c'est à voir en fonction de la décision de l'Assemblée communale de ce soir. Etant donné que le bâtiment est minergie, **M. Marcel Gaille** demande si un approvisionnement en énergie solaire est prévu. **M. Aumann**, architecte, explique que la pose de panneaux solaires serait possible pour ce qui est de l'eau chaude mais que l'école n'est quasiment pas équipée d'eau chaude; la pose de panneaux solaires ne serait pas rentable. **M. Marcel Gaille** demande si l'approvisionnement de la pompe à chaleur par l'intermédiaire de panneaux solaires serait une solution pour l'entre-saison. **M. Aumann** répond que cela ne serait pas rentable. **M. Charles Ducrot**, de la DICS, explique que capter de l'énergie par des panneaux photovoltaïques peut être intéressant mais qu'il faut ensuite la vendre à certaines conditions; de plus, il faut un certain nombre de panneaux pour que cela soit intéressant; quant aux panneaux solaires thermiques, ils ont une rentabilité maximale en été; il est déconseillé d'en équiper une école.

M. Dominique Romanens demande si une extension est possible et du quel côté. L'extension possible est démontrée sur le plan. **M. Louis Crausaz** demande pourquoi un ascenseur a été prévu. **M. Charles Ducrot** explique qu'il s'agit d'une obligation légale (intégration des handicapés) et que cela est un vrai atout au niveau fonctionnel. **M. Frédéric Morel** demande si la création d'un étage supplémentaire est possible. **M. Aumann** déclare que la possibilité existe mais qu'il faudrait revoir la statique complète du bâtiment; il précise que ce n'est pas du tout l'idée de base, le bâtiment a été conçu pour se fondre dans le paysage et éviter tout aspect " building ". **M. André Page** estime qu'il faut envisager malgré tout cette possibilité. **M. Charles Ducrot** met en évidence que modifier un bâtiment lorsque des élèves y sont est laborieux et qu'il est important que le bâtiment s'intègre dans son milieu. **Le président** rappelle que si le projet " caméléon " a été retenu, c'est en partie pour sa capacité d'extension sur la zone disponible.

M. Michel Hirt demande si le but à terme est de tout rassembler sur Lentigny; qu'est-il prévu de faire avec le bâtiment d'Onnens. **Le président** rappelle que le 1^{er} projet prévoyait de développer le site d'Onnens mais que différents problèmes et impératifs pédagogiques ont empêché le projet d'aboutir. **M. Pierre-Benoît Yerly** souhaite que les locaux d'Onnens, une fois inutilisés pour l'école, soient mis à disposition des sociétés. **M. Patrick Missègue** regrette qu'Onnens et Lovens deviennent des villages dortoirs. **Le président** met en évidence que le conseil communal maintient à Onnens la place de jeux qui jouxte la salle paroissiale; que celle-ci reste disponible à Onnens selon son utilité actuelle; que Lovens a aussi un terrain de jeux et l'école maternelle. **M. Charles Ducrot** répond que la centralisation est une volonté politique liée à des besoins pédagogiques; en ce sens, il félicite le conseil communal pour son choix de construire une nouvelle école à Lentigny. **M. Laurent Yerly** précise que la centralisation n'est pas une obligation. **Mme Noëlla Panchaud** demande où est-ce qu'il est prévu que les enfants soient déposés ou repris par des véhicules. La question doit encore être étudiée et être coordonnée avec les transports scolaires. **M. Michel Hirt** estime que les kilomètres effectués par les bus scolaires sont conséquents.

M. Christophe Roulin constate que le flux d'enfants provenant des hauts de Lentigny sur la route communale va être important, il demande ce qu'il est prévu pour le canaliser. **Mme Beatrix Guillet**, conseillère communale, déclare que des études seront réalisées pour sécuriser le trajet des écoliers vers l'école et qu'un passage à piétons devra être créé. **M. Christophe Roulin** craint que ces études et les solutions qui en découleront vont engendrer des coûts et que le conseil communal n'ait pas rapidement les moyens de les réaliser, il estime qu'un minimum doit être fait dès l'entrée en fonction de la nouvelle école. **Le président** informe que certaines mesures ont déjà été prises en prévision (facilité pour le conseil communal d'acquérir du terrain). **Mme Marianne Stern** estime qu'il faut chiffrer le coût des aménagements (également avec une augmentation du taux). **Le président** déclare que le coût des améliorations prévues n'est pas exorbitant. **M. Bruno Chardonnens** demande s'il n'est pas possible de puiser davantage sur les réserves. **Le président** répond que les réserves sont déjà affectées à des projets (protection civile, routes, bâtiments, ...).

M. Henri Brasey constate que le coût du m3 du nouveau bâtiment d'école est tout à fait raisonnable. **M. Antoine RoCHAT** annonce que des communes de taille plus importante ont dû réviser leurs projets à la baisse (Villars-sur-Glâne = 6 classes pour CHF 2'600'000.-) en choisissant d'installer des pavillons. **Mme Isabelle Monneron** explique qu'elle est enseignante à Villars-sur-Glâne et elle déclare que les pavillons scolaires mis en place sont des annexes à d'autres locaux déjà existants et qu'en ce sens, ce n'est nullement comparable à la situation de la commune de La Brillaz.

M. Jean-François Deléaval demande que le vote se fasse à bulletin secret.

L'Assemblée communale est invitée à se prononcer sur le mode de vote.

L'Assemblée communale accepte à 17 voix le vote à bulletin secret (majorité nécessaire : 16 voix).

Le crédit global pour la nouvelle école de Lentigny s'élève à CHF 4'182'300.-.
Le financement est prévu comme suit :

- Subventions CHF 312'000.-
- Prélèvement sur la réserve CHF 250'000.-
- Emprunt CHF 3'620'000.-

Les charges de fonctionnement qui en découlent se montent à CHF 235'000.- dès 2013 (amortissement 3% et intérêts 3.5%).

Le président rappelle que le conseil communal a pu fixer, pour une durée de 10 ans, un taux fixe inférieur à 3% pour un autre emprunt de CHF 1'900'000.-.

M. Antoine RoCHAT, président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

" Préambule

La Commission financière a examiné le projet d'investissement proposé à l'Assemblée communale. Elle donne son préavis sous deux aspects complémentaires : d'une part sur la capacité de la commune d'assumer l'investissement, et d'autre part sur l'aspect économique de la dépense par rapport au but recherché.

Bref rappel historique

Le dossier concernant le manque de locaux scolaires a marqué une évolution importante ces dernières années.

- Dans un premier temps, un projet d'agrandissement du bâtiment de l'école d'Onnens, dans la cours d'école, aurait permis la création de 2 salles de classes. Le coût estimé se montait à près de 1,5 mio de francs ;
- En mai 2009, le Conseil communal a demandé à l'assemblée de commune un crédit d'étude pour étudier un projet d'école à Lentigny, sur le site à proximité de la salle polyvalente. Le coût articulé alors se basait sur des réalisations récentes. Il était évalué à 3 mio de francs.

Au vu de l'importance de ce montant, la Commission financière a demandé à maintes reprises au Conseil communal d'étudier des alternatives à une construction en dur. D'autres communes ont offert des exemples de réalisations alternatives au manque de locaux scolaires, pour des coûts largement inférieurs.

- En septembre 2010, le devis pour une nouvelle école se monte à 4'150'000.- francs, soit près de 3 fois le budget initial pour le projet d'Onnens, et plus d'un tiers plus élevé que le montant annoncé au moment du crédit d'étude, pour moins de surfaces et moins de locaux.

Si les projets ont évolué au gré de différentes considérations, le problème de fond à résoudre n'a pas changé. Il s'agit de mettre à disposition de notre cercle scolaire 2 à 3 salles de classes supplémentaires, afin de faire face à l'augmentation des effectifs et pour assurer la mise en œuvre de la seconde année d'école enfantine. "

M. Rolf Riedi, membre de la commission financière, fait remarquer qu'il y a une semaine encore, le crédit global était de CHF 4'150'000.- et qu'aujourd'hui, il a déjà augmenté de CHF 32'300.-; il déclare ne pas pouvoir accorder sa confiance aux chiffres qui lui sont soumis. **Le président** répond que les chiffres présentés sont exactement ceux qui figurent dans l'information communale et que la commission financière a reçu le devis complet du projet. **M. Patrick Missègue** demande pourquoi le conseil communal " voit si gros " . **Le président** précise que le dossier n'est qu'à l'état de projet et que l'on peut espérer une diminution des coûts lors de la rentrée des soumissions. **Mme Marianne Stern** demande où est l'alternative que le projet d'étude aurait dû amener. **Le président** explique que le conseil communal a déjà cherché des alternatives et que le projet qu'il présente à l'Assemblée communale est celui qui correspond aux besoins. **M. Eric Fontaine** rappelle que l'Assemblée communale a décidé en 2009 de construire une école en " dur "; 5 projets ont été pris en considération et le projet présenté ce jour est celui qui a été retenu et travaillé. **M. Markus Mosimann** imagine qu'en prenant cette décision en 2009, l'Assemblée communale ne connaissait pas les coûts actuels. Au vu des besoins avérés et prévus, **M. Dominique Romanens** estime que ce bâtiment ne présente pas le risque de devenir inutile ; demander des alternatives ne paraît pas judicieux. **M. Frédéric Morel** comprend la crainte de certaines personnes face à la menace d'une augmentation d'impôts; il met en évidence que les infrastructures annexes ne sont financièrement pas à négliger.

L'Assemblée communale est invitée à accepter l'investissement de CHF 4'182'300.-.

L'Assemblée communale accepte à 50 oui contre 24 non. (1 personne a quitté la séance et 1 blanc).

5.6. Vérification des comptes

Point 5 - Nomination de l'organe de contrôle

M. Laurent Yerly, secrétaire de la commission financière, présente les résultats de l'appel d'offre et les disparités de prix constatées. L'offre la plus favorable émane de la société MGI, qui est actuellement mandataire et qui donne pleine satisfaction. Il propose

à l'assemblée communale de renouveler ce mandat pour trois ans, après quoi ce sera obligatoirement un autre mandataire qui sera choisi.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

5.7. Point 6 - Divers

Mme Sonia Marilley demande ce qu'il en est du raccordement de la commune pour pouvoir bénéficier de Bluewin TV. **Le président** explique que Swisscomm s'engage à équiper la commune à hauteur de CHF 300.- par habitant; cependant, il ne précise pas qui doit assumer le solde du coût. Le coût pour la couverture totale de la commune revient à CHF 70'000.-, mais avec des montants différents pour chaque village (Onnens CHF 0.-, Lentigny CHF 13'400.-, Lovens CHF 56'200.-). Des informations plus détaillées ont été demandées. Le conseil communal ne s'est pas encore prononcé. **Mme Eliane Papaux** informe qu'il manque le panneau indiquant la direction du village de Lentigny sur la route communale de Cottens à la hauteur du garage Morel. **M. Marcel Lauper** demande si une arrivée de gaz est prévue sur la commune. **Le président** répond que le conseil communal n'a pas été abordé à ce sujet. **M. Manuel Gilabert** demande s'il est prévu quelque chose concernant la mobilité douce à l'intérieur de la commune. **Le président** déclare que cela sera traité en même temps que le projet des routes. **Mme Rose-Marie Diacon** demande à quoi servent les appareils disposés aux abords des routes de la commune. **Mme Beatrix Guillet** explique qu'il s'agit de radars loués durant 8 semaines au TCS et qu'ils ont pour mission de calculer le flux de trafic et la vitesse moyenne. **M. Michel Hirt** demande si une réfection de la route Onnens - Neyruz est prévue. **Mme Beatrix Guillet** informe que des interventions se feront petit à petit. **M. Frédéric Morel** demande où en est le puits de Lentigny. **Mme Beatrix Guillet** explique que le conseil communal travaille avec un nouveau bureau d'ingénieurs, que les travaux sont en cours et que le puits pourra fournir de l'eau d'ici la fin de cette année, une fois l'aval du laboratoire cantonal obtenu. **M. Marcel Gaille** fait état d'un cas grave qui a touché un de ses proches qui a eu un accident de santé. L'ambulance n'a pas trouvé tout de suite le lieu d'habitation et elle a perdu de précieuses minutes pour ce cas d'attaque cérébrale. Si quelque chose devait se passer " vous " (conseil communal ?) pourrez être tenu pour responsable. Se tournant ostensiblement vers la conseillère en charge du dossier, il accentue d'un " oui, mademoiselle, vous pourriez être poursuivie pénalement ". **Le président** prend la défense de la qualité et de la quantité du travail accompli par la conseillère visée; il déclare qu'elle ne mérite en rien de telles accusations; les accidents de santé pouvant intervenir à n'importe quel moment avant ou après la pose des panneaux.

Le président remercie l'Assemblée et clôt la séance.

Le Syndic

La Secrétaire

Antoine Ruppen

Bernadette Frossard